

28 MAI 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 13

quorum : 7

titulaires présents : 11

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 11

date de la convocation :

28 avril 2026

SEANCE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Bertrand LE FRANCOIS

2026/05 N°12

Objet de la Délibération :
Fixation des indemnités des élus

Présents : MM M. GEIS, F. LEGRAND, J-P. CORVISIER, V. LOMBART, B. LE FRANCOIS, D. BRIZION, D. DIDELOT, D. MINUTO, J BETLER, G. ROUARD et P. DEHAND

Excusé : MMES J. ANTOINE et M-N BAUDIER, M. D. MINEBOIS

Suppléants présents : MM S LOISEAU, J-P COLIN, J-M BRENNER, P. MAGISSON et Y. JEANNEL

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les indemnités aux élus comme suit :

Président : 29.53% de l'indice brut 1027

1^{er} Vice-président : 7.88% de l'indice brut 1027

2^{ème} Vice-présidente : 7.88% de l'indice brut 1027

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Bertrand LE FRANCOIS

